

B.E.P. FINITION

C.A.P. PLATRERIE : Plâtres et Préfabriqués

EP 1 A

Réalisation et Technologie

Un extrait du devis descriptif

(feuilles 1 à 3)

ACADEMIE DE CAEN			
Coef. : 5	Document candidat	Durée :	Session 1999
BEP FINITION / CAF ² PLATRERIE : Plâtres et Préfabriqués			
DESCRIPTIF	Feuille : 1 à 3	Epreuve Ecrite E.P. 1 A	

DESCRIPTIF

Lot n° 5 : ISOLATION DOUBLAGE CLOISONS SECHES PLATRIERIE

5 - Documents de référence

Exécution des travaux du présent lot **suivant** les prescriptions des **différents** documents en vigueur au moment de l'exécution des travaux, particulièrement.

NORMES AFNOR et D.T.U. Documents techniques Unifiés

Plâtre NF B 12.300

Plâtre généralités, clauses et conditions générales

NF B 12.301

Plâtre de construction

NF B 12.302

Plâtre à mouler pour **staff**

NF B 12.303

Plâtres **fin**s de **construction** pour enduits de **Très Haute Dureté** : T.H.D.

NF P 72.302

Plaques de plâtre **cartonnées**

Carreaux de plâtre

NF P 72.301

Carreaux de plâtre naturel à parements lisses

Normes générales

NF A 36.321

NF A 46.321 tôle d'acier **galvanisé**

NF A 46.402

NF B 52.001

Utilisation du bois dans **la** construction.

NF c 15.100

Installations électriques basse tension

NF **S** 31.057

Essais acoustiques

D.T.U.

Carreaux de plâtre

D.T.U. **n°** 25.31

Ouvrages verticaux plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit au plâtre.

Plâtrerie

D.T.U. **n°** 25.1

Travaux d'enduits intérieurs en plâtre.

D.T.U. **n°** 25.221

Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre

D.T.U. **n°** 25.222

Plafonds fixés : plaques de plâtre à enduire

plaques à parement lisse

D.T.U. 25.231

Plafonds suspendus **en** éléments de terre cuite

D.T.U. 25.232

Plafonds suspendus.

5.1 Planimétrie des parements de cloisons et doublages

La planéité d'ensemble rapportée à la règle de deux mètres appliquée sur le parement et proménée en tous sens ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5 mm.

La planéité locale rapportée à un réglet de **0,20** m appliqué sur le parement et promené en tous sens, ne devra pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, un écart supérieur à 1 mm (**0,5** mm pour carreaux de plâtre).

Le faux aplomb mesure sur une hauteur d'étage courante (de l'ordre de **2,50** m) ne doit pas excéder 5 mm.

5.2 Nature des travaux

Les cloisons intérieures.

Doublage intérieur.

Habillage des plafonds.

Enduits plâtre.

5.3 Début des travaux

Mise hors d'eau du bâtiment, précadres aluminium et ensembles blocs portes poses par le menuisier. L'entrepreneur devra assurer avant commencement des travaux que l'ensemble des interventions des autres corps d'état sont bien exécutés.

Il aura à sa charge la **réception** de l'ensemble des supports avant de débiter ses interventions.

5.4 Description des ouvrages

5.4.1 Enduit plâtre

Localisation : sur l'ensemble des parois verticales de maçonnerie et plafonds du **R.d.C**

Réalisation d'un enduit plâtre de type traditionnel, **finition** lissée compris toute sujétion au niveau des arêtes, poutres, linteaux, etc...

L'exécution des enduits plâtre ne pourra s'effectuer lorsqu'il y aura menace de gelée.

Préparation des supports : ils devront être bien secs, propres et exempts de suie, **d'huile** de démoulage, les aspérités des joints et **balèvres** dépassant **1/3** de l'enduit seront **arasés**.

En aucun cas l'entrepreneur ne devra utiliser d'adjuvant d'accélération de prise, aucune objection pour du plâtre machine. Les parties métalliques en contact avec le plâtre seront protégées contre la corrosion.

La planimétrie générale sera telle qu'une règle de 2 m proménée en tous sens ne puisse faire apparaître entre le point le plus haut et le point le plus bas, un écart de 8 mm.

Pour les angles saillants, il sera prévu des protections métalliques toute hauteur.

Les angles rentrants **façonnés** et dressés à la règle devront être parfaitement rectilignes.

Nota : Le mur séparant le garage de la cuisine cellier. Bureau est enduit 2 faces au plâtre Lutèce
T.H.D.

5.4.2 Cloison de distribution R.D.C.

L'ensemble des cloisons de distribution intérieures sera **réalisé** en briques plâtrières de 5 cm d'épaisseur enduites sur les deux faces au plâtre allégé.

Cloison de distribution de l'étage

En caroplâtre hydro Alvéolé « bleu » de 7 cm d'épaisseur.

5.4.3 Cloison de doublage

Prévision : doublages intérieurs sur l'ensemble des parois verticales, partie conservée en **R.D.C.**
L'entrepreneur du présent lot tiendra compte des observations **données** par le thermicien pouvant jouer les épaisseurs **d'isolant**.

Réalisation de l'isolant périphérique en placomur 100 + 10 PHS de chez Placoplâtre. La mise en oeuvre répondra aux normes du **fabricant** en rapport avec le D.T.U.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la réception des supports, ils devront être dégraissés et dénués de **poussière**. Le collage se fera exclusivement avec un mortier **adhésif** de type **MAP**.

Les plots de 0.10 seront repartis à raison **de** 10 par m².

Pour les grandes hauteurs, pose de tasseaux horizontaux entre panneaux.

Fixation mécanique de sécurité.

Pour les pièces humides prévoir au pied soit la pose d'un feutre bitumeux ou d'un polyane de **1** m de largeur **suffisante** pour dépasser après relevé le niveau du sol **fini** d'au moins 2 cm.

Les joints et les **finitions** entre panneaux seront réalisées suivant la technique placoplâtre.

5.4.4 Plafonds et rampants « placostyl »

Prévision sur l'ensemble de l'étage, sous solivage et rampants.

Isolation laine de roche de 200 mm et deux couches avec parevapeur

5.5 Cloisons de dératellement

Les cloisons de dératellement seront de type panneaux complexe placomur 10 + 100 + 10 **PM.S** compris **toute** sujétion au niveau des **finitions**, suivant recommandation du fabricant.